

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE « Les P.E.P.64 »

(Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BÉARN)

(Adresse postale : B.P. 27 – 64270 SALIES DE BÉARN)

Tel : 05 59 28 43 17 / 06 42 41 18 47

Mail : cse@pep64.org

1 – Participation du CSE pour les Activités sociales 2024 :

- Forfait chèques vacances ou cadeaux ou remboursement de factures
- Forfait « Evènements exceptionnels »
- Autres Participations

2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement, Partenariats Banques, Mutuelle Ociane)

1 – Participation du CSE pour les Activités sociales 2024 :

Suite à la réunion de la Commission Actions Sociales du 26 Mars 2024, nous vous informons que le C.S.E a décidé de reconduire ses actions pour 2024 selon les éléments ci-après :

Forfait chèques vacances, chèques cadeaux ou remboursement de factures

L'utilisation de ce forfait peut se faire sous deux formes :

1°) **Remboursement sur facture** : les factures devront être **IMPÉRATIVEMENT** :

- ✓ Datées de l'année en cours,
- ✓ À l'identité du salarié (Nom et Prénom),
- ✓ Chiffrées en Euro (€), avec l'identité du prestataire (**tampon (logo) et N° Siret**).

Toute facture non conforme, pourra être refusée par le C.S.E.

- **Vacances** (Factures : Location, Camping, Hôtel, Voyage...)
- **Gardes d'enfants** (enfants jusqu'à 6 ans) : Factures de Crèches, Centres de Loisirs,
- **Adhésions diverses** (Factures : Loisirs, Culturelles, Sportives...).

IMPORTANT : il n'y aura pas de remboursement sur les biens de consommations personnelles (habillement, eau, électricité, électroménager, high-tech...).

NB : les remboursements sur facture seront effectués par virement bancaire du C.S.E. sur le compte bancaire du salarié (le salarié devra faire parvenir avec ses factures, son Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

S'il ne souhaite pas de virement bancaire, un chèque du C.S.E. lui sera remis.

2°) Commande de Chèques-Cadeaux, et/ou Chèques Vacances

Ces commandes seront étalées sur deux périodes définies par le C.S.E, durant l'année.

- La 1^{ère} commande aux alentours de fin avril 2024.
- La 2^{ème} commande aux alentours d'octobre 2024.

Chaque Représentant(e) de Proximité ou Élu(e) CSE (ou interlocuteur relais), recevra un tableau récapitulatif, à compléter avec la liste de chaque salarié de l'établissement, et devra retourner le tableau, le plus rapidement possible, au bureau du C.S.E.

Les Chèques Cadeaux, seront attribués à hauteur de **190 € maximum**.

ATTENTION : les Chèques-Cadeaux et Chèques-Vacances, ne seront ni repris, ni échangés, ni prorogés par le CSE.

FORFAIT ET TRANCHES DE SALAIRE

TRANCHES	SALAIRE NET MOYEN *	FORFAITS (€)
1	< 1600	360
2	> 1600-2000 <	300
3	> 2000-2500 <	240
4	> 2500-3000 <	160
5	> 3000	90

* Ce forfait est calculé sur la base du salaire net moyen de l'année précédente pour 1 ETP.

Pour précision, le salaire net moyen qui est pris en compte est celui déterminé avant prélèvement à la source et non le net à payer versé par l'employeur (lequel est calculé après application du prélèvement à la source).

Modalités d'attribution des forfaits pour les cas suivants :

- **Salariés nouveaux embauchés** : le calcul se fait en référence au 1^{er} mois de travail de l'année N ou bien sur la moyenne des 3 premiers mois de salaires.
- **Salariés à temps partiel** : le salaire pris en compte sera celui reconstitué à un Équivalent Temps-Plein selon le mode de calcul suivant. Ce mode de calcul vise à une distribution de forfaits équitable entre les salariés à temps complet et à temps partiel.

Le calcul est le suivant :

Exemple pour un salarié travaillant à temps partiel de 106,16 heures mensuelles pour un salaire de 1001,21 € : Salaire reconstitué = $(1001,21/106,16) * 151,67 = 1430,42$ €.

Ce salaire se trouvant donc dans la première tranche (< 1600€), le forfait attribué sera donc de 360-€.

- **Salariés en CDI et en CDD ou apprentis rentrés ou partis en cours d'année N** : le forfait est attribué au prorata du temps de travail sur la même base CDI/CDD soit le forfait, selon la tranche de salaire, divisé par 12 mois, et multiplié par le nombre de mois de travail.
- **Salariés en CDD de longue durée (contrats d'avenir, stagiaires, CAE/CUI)** : l'attribution des forfaits sera évaluée en juin, à partir de 3 mois de présence, en continu.
- **Salariés en CDD, ayant travaillé de manière intermittente** : les forfaits seront attribués en octobre (avec la reconstitution des périodes travaillées).
- **Stagiaires gratifiés** : préciser la date de début et fin de stage, en référence à la convention de stage. L'attribution du forfait est de 10 € par mois, pour un stage d'une durée supérieur à 2 mois.
- **Personnels communs à plusieurs établissements des PEP64** : un seul forfait est attribué en prenant en compte le temps de travail le plus conséquent.

Il conviendrait d'informer le secrétariat du CSE de toutes nouvelles situations : nouveaux embauchés en CDI, arrivés ces derniers mois, avec date d'entrée à préciser : situation congé parental, congé sabbatique, arrêt longue maladie, les démissions..., et fonction métier : AMP, moniteur éducateur ou éducateur spécialisé, ouvrier ou agent logistique, employé administratif, orthophoniste...

N.B. : Particularité dans l'attribution du Forfait A.S. C.S.E. lors de départs :

1°) Les salariés qui partent en cours d'année, pour motifs de :

- ✓ Départ à la retraite, OÙ
- ✓ Licenciement économique, OÙ
- ✓ Licenciement pour inaptitude,

Percevront la totalité du forfait, quelle que soit la date de départ.

2°) Les salariés qui partent en cours d'année, pour motifs :

- ✓ Démission, OÙ
- ✓ Licenciement pour faute grave, OÙ
- ✓ Rupture conventionnelle.

Le forfait sera donné, au prorata de la date de fin de contrat.

COFFRETS DE NOEL

Le choix est fait d'offrir un colis identique à tous.

Conditions particulières d'attribution :

- Pour les CDD : les colis seront attribués à partir de 3 mois de présence totale dans l'année.
- Pour les stagiaires : les colis seront attribués à partir de 2 mois de présence totale dans l'année

Forfaits « Evènements exceptionnels »

* **Forfait « Mariage ou Pacs »** : **(sur présentation de justificatif)** : **100 €** en Chèques Cadeaux OU Chèques-Vacances OU remboursement contre facture (Voyage).

* **Forfait « Naissance »** : **(sur présentation de justificatif)** : **100 €** en Chèques Cadeaux OU Chèques-Vacances OU remboursement contre facture (Articles de puériculture),

* **Forfait « Obsèques »** : **70 €** pour le décès familial d'un proche du salarié : père, mère, enfant, conjoint, frère, sœur, beaux-parents **(sur présentation de justificatif)** : Factures de fleuriste (fleurs), OU dons à une œuvre : la trésorerie du C.S.E. se charge d'adresser le chèque de règlement, à l'association définie par le salarié.

* **Forfait « Départ à la retraite »** :

Le forfait est de 170 € minimum. Ce dernier sera majoré de **10 € par année, au-delà de 14 ans d'ancienneté, avec une majoration maximum de 200 €, soit un forfait maximum de 370 €** (attestation de départ à fournir), selon les propositions suivantes :

- Chèques-Cadeaux (**190 € maximum**) + Chèques Vacances.
- Chèques Vacances en totalité,
- Chèque de remboursement facture de Voyage.

Les salariés en C.D.D. long qui partent à la retraite au cours de l'année, percevront la totalité du forfait de l'année, mais n'auront pas droit au « Forfait Départ Retraite ».

* **Forfait « Licenciement pour Inaptitude »** : **10 €** par année d'ancienneté, maximum de **360 €**.

Autres participations

- Partenariat « Synergies »



« Synergies »

propose :

- ✓ Des tarifs préférentiels, avec de nombreux réseaux de partenaires :
Auto-moto, univers de la maison, Mode & accessoires, Culture, Beauté et Bien-être, Vie pratique, Cuisine, Gastronomie, Service Billetterie (cinémas, Calicéo, Concerts/Spectacles), Voyages, Vacances, Bons d'achats, Loisirs...

Certaines prestations proposées, sont accessibles, de 3 façons :

- ✓ Par internet, sur le site « Synergies » (pour les achats : paiement en ligne),
- ✓ Sur présentation de la carte individuelle « Synergies » sur le réseau partenaire (voir sur site « Synergies » ; onglet « Où utiliser ma carte Synergies »),
- ✓ Ou sur l'Application Synergies disponible sur Smartphone.

Les prestations Synergies sont accessibles à l'ensemble des salariés en CDI et des salariés en CDD de longue durée.

Pour les salariés, en CDD, l'accès à « Synergies » sera possible, à compter d'un mois de présence.

Le représentant de proximité ou interlocuteur relais remet à chaque salarié, individuellement :

- ✓ **La Carte Individuelle « Synergies » 2024 (carte à compléter par le salarié),**
- ✓ **Le Guide « Synergies » Avantages 2024**
- ✓ **La Carte Individuelle du C.S.E 2024**
- ✓ **Une notice d'information afin que le salarié crée son accès à son « espace adhérent », sur le site de « Synergies (uniquement pour les nouveaux salariés).**

Création du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 1) **Accédez à la page d'inscription : <https://appli.synergies.site/inscription>**
- 2) Dans l'onglet « Connexion », complétez vos informations personnelles (**le code d'inscription est : CEPEP250118**), et validez votre saisie. **Un message de confirmation sera affiché.**
- 3) A la validation de vos informations, le C.S.E sera averti de la création de votre compte. **Un email vous sera adressé automatiquement dès que votre compte sera validé par le C.S.E.**

Identification du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 4) Accédez à la page d'identification : <https://appli.synergies.site/login>
- 5) Saisissez l'email et le mot de passe utilisés lors de votre inscription pour accéder à l'ensemble des produits et services de « Synergies ».

- **CINÉMAS** : Commande sur « Synergies »

Le C.S.E participera, à raison de **1,50 € par place, pour un maximum de 20 places par salarié et par an (tous cinémas confondus)**.

Pour toute commande de places, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».

Les cinémas répertoriés tenant compte de la réduction d'1,50 €, du C.S.E, sont les suivants :

- ✓ Cinémas CGR (toute la France),
- ✓ Cinéma L'ATALANTE (Bayonne),
- ✓ Cinéma MON CINE (Anglet),
- ✓ Cinéma LE SELECT (Saint-Jean-de-Luz),
- ✓ Cinéma LE GRAND CLUB (Dax)
- ✓ Cinéma LE PIXEL (Orthez),
- ✓ Cinéma LE LUXOR (Oloron Sainte-Marie),
- ✓ Cinéma LE MELIES (Pau).

Paiement des places, à « Synergies », par le salarié (au choix) :

- ✓ Par Carte Bancaire,
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

Récupération des places (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),
(inactif lors des périodes de fermeture du bureau du C.S.E),
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.
- ✓ E-billet directement sur le compte Synergies

(ATTENTION : un supplément à régler directement en caisse peut être demandé aux salariés, pour les séances 3D).

- **AUTRES CINÉMAS** (Commande effectuée par le C.S.E)

Certains cinémas ne sont pas répertoriés, sur le site « Synergies ».

* Cinéma, « Le Royal » à Biarritz, (**VALIDITÉ DES PLACES : 1 AN**)

Tarif normal C.S.E : 6,50 € Tarif C.S.E PEP - 1,50 € : **5,00 € (Tranche de 10)**.

Toute commande de places est faite par mail par la trésorerie du C.S.E. Le cinéma envoie la facture pour paiement à la trésorerie.

Un(e) représentant(e) de proximité ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), se rend au cinéma, afin de retirer les places directement au guichet du cinéma et récupère les chèques des salariés pour les transmettre au Bureau du C.S.E à Salies.

CENTRE REMISE EN FORME – INSTITUT DE BEAUTÉ - PARFUMERIE

CALICÉO PAU - Bd Olof Palme – 64000 PAU

(Commande sur « Synergies ») _

(**TARIFS RÉACTUALISATION 2024** Hors offres promotionnelles)

Pour toute commande, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».

- Entrée 2h (Pau, Perpignan) : **15.50 €**
- PASS Journée (Pau, Perpignan) : **28 €**
- PASS Journée (valable dans tous les Centres) : **30.50 €**
- Tempo 10h (Pau, Perpignan) : **72 €**
- Tempo 20h (Pau, Perpignan) : **126 €**
- Chèque Calicéo 10 € : **9 €**

A noter : D'autres prestations sont proposées (Massages, soins visage, soins du corps, abonnements, ...) et sont disponibles dans votre espace adhérent « Synergies ».

Paiement des prestations, à « Synergies », par le salarié (au choix) :

- ✓ Par Carte Bancaire,
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

Récupération des entrées (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),
(inactif lors des périodes de fermeture du bureau du C.S.E),
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.
- ✓ E-billet directement sur le compte Synergies

- **SOURCÉO SAINT-PAUL-LES-DAX**

355 rue Centre Aéré – 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

(Commande sur « Synergies ») (**TARIFS RÉACTUALISATION 2024**)

Pour toute commande, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».

(Hors offres promotionnelles)

- Entrées 2h à l'unité : **12.60 €**
- Carte 10h : **66 €**
- Tempo : 5h : **37 €**
- Duo Balnéo 2h et son resto : **67 €.**

A noter : D'autres prestations sont proposées (Massages, soins visage, soins du corps, abonnements, ...) et sont disponibles dans votre espace adhérent « Synergies ».

Paiement des prestations, à « Synergies », par le salarié (au choix) :

- ✓ Par Carte Bancaire,
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

Récupération des entrées (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),
(Inactif lors des périodes de fermeture du bureau du C.S.E),
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

- **Institut de Beauté « Espace Beauté », à Billère**

65, route de Bayonne, à BILLERE - Tél. : 05 59 84 98 37

Réductions de -10% sur toutes les prestations et -5% sur les produits Dr RENAUD et LPG, pour les salariés des « PEP.64 », (**sur présentation de la carte du C.S.E**).

Possibilité de prendre rdv en ligne, sur www.espacebeautebillere.fr

- **« Détente Aquatique » - THERMES DE SALIES DE BÉARN**

Le C.S.E propose des Tickets d'entrées **« Détente Aquatique » des Thermes de Salies de Béarn**, (sans participation du C.S.E), au tarif suivant :

1 entrée de 1h => 9,00 € au lieu de 10,00 €

1 entrée de 2h => 10,80 € au lieu de 12,00 €

(Les chèques devront être établis à l'ordre du **C.S.E PEP 64**).

Un(e) représentant(e) de proximité ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), se rend à l'accueil des Thermes de Salies, afin de retirer les entrées, et récupère les chèques des salariés pour les transmettre au Bureau du C.S.E à Salies. Les Thermes envoie la facture pour paiement à la trésorerie du C.S.E.

- **BC SOPHROLOGUE (Barbara Carbonnel) : sophrologie en visio**

Tél : 06 81 73 55 81

Mail : bcsophro@outlook.fr

Site : www.bcsophrologue.fr

- **Ilé – Massages bien-être : 132 bis, avenue du Tonkin – 64140 LONS**

Tél : 06 40 15 92 77

romansileana@gmail.com

<https://www.ile-massages.fr/>

Durée des prestations tarif initial et réduction de 10 euros sur chaque prestation :

30 minutes : 30€ => tarif CE = 20€

1h : 60€ => tarifs CE = 50€

1h30 : 80€ => tarif CE = 70€

2h : 100€ => tarif CE = 90€

Des offres spécifiques tout au long de l'année (Saint-Valentin, fête des mères/pères...).

Vous trouverez ci-joint le descriptif des massages aux tarifs CE.

Le lien du site internet <https://www.ile-massages.fr/> si vous souhaitez découvrir mon parcours et mon univers.

- **« Parfums – Soins – Maquillage – Coffrets – « La PARFUMERIE EUROPE »**



Un(e) Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais) de votre établissement, centralisera la commande, et la transmettra au Secrétariat du CSE.

IMPORTANT : Sitôt la commande validée par le C.S.E, le Secrétariat du C.S.E, transmettra à votre Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), de votre établissement, **une confirmation de commande**, afin que les salariés puissent effectuer le chèque de règlement correspondant (**chèque à l'ordre du C.S.E PEP64**).

Bien noter, les codes articles des produits souhaités. Il n'y aura pas d'échanges ; pas de reprise d'articles.

Le C.S.E ne passera que des commandes groupées, avec **un minimum de commande de 99 €**, (sous réserve de la disponibilité des produits, lors de la validation de la commande, par le C.S.E).

La livraison sera effectuée, par transporteur CHRONOPOST, directement sur le site de l'établissement défini, lors du passage de la commande par le C.S.E.

VISUALISATION PRODUITS

Afin d'avoir un visuel, sur l'ensemble des produits proposés par la Parfumerie Europe, vous pouvez vous connectez, sur le site :

- www.laparfumerie.eu

Rubrique « Déjà membres » :

- Adresse mail : laparfumerie
- Mot de passe : 123456

Vous pourrez consulter toutes les offres (sans pouvoir commander) avec :

1. Photos et descriptifs détaillés,
2. Tarifs,
3. Disponibilités.

A noter : dès qu'une offre promotionnelle est terminée, d'autres offres prennent la suite automatiquement...

- **« Parfums – Soins – Maquillage – Coffrets « LES PARFUMS LES CAPILLAIRES »**



1. **Commande individuelle par le salarié avec paiement direct par Carte Bancaire sur le site de l'enseigne, avec choix de l'adresse de livraison (ex : domicile). (Livraison assurée par la Poste (Colissimo suivi)).**

Pour cela, il vous suffit de créer votre compte.

Veillez-vous rapprocher du secrétariat, afin de récupérer les codes de création compte.

Une fois, votre compte créé, un mot de passe personnel vous sera envoyé par mail automatique, pour accéder à votre compte.

ATTENTION : Suite à une erreur de référence dû à une commande individuelle du salarié, le CSE ne prendra pas en charge le retour de l'article. Le retour de l'article (frais d'envoi), sera à la charge du salarié.

2. **Commande par le C.S.E. avec paiement par chèque bancaire du salarié au C.S.E.**

Pour toute commande, se reporter aux indications sur les modalités des commandes de « La Parfumerie Europe ».
(Livraison assurée par la Poste (Colissimo suivi)).

A noter : dès qu'une offre promotionnelle est terminée, d'autres offres prennent la suite automatiquement...

ACTIVITÉS SPORTIVES

- **« Danse Vibrations »** (www.dansevibrations-pau.fr/)
Sur présentation de la carte C.S.E)
(2, rue Cazaubon Norbert – 64000 PAU - Tél. : 06 07 37 52 35
Mail : christelle.colombini@outlook.fr



Prestations proposées : Eveil, initiation, classique, néo-classique, moderne, apprentissage, chant, théâtre, jazz, street-jazz, hip-hop. Pour les Adultes : cours de danses ; gym tonic-relaxation-bien-être.

HABILLEMENT – TEXTILES - ACCESSOIRES

« **PILOUSHOP64** » (sur site : <https://piloushop64.com> OU
(sur présentation de la carte C.S.E, en boutique)

Boutique : 54 Avenue Bernadotte - 64110 JURANCON

Tél : 06.83.77.11.04 / Mail : contact@piloushop64.com

Tee-shirts personnalisables (hommes, femmes, enfants)
Accessoires (masques, casquettes, sacs).

**20% de remise sur tous les textes personnalisables avec le code promo :
2024PEP64**

INFORMATIQUE

BÉARN INFORMATIQUE (sur présentation de la carte C.S.E)

Magasin : 80 Rue Marcel DASSAULT - 64170 ARTIX

Tél : 05 59 53 98 40 - Courriel : contact@bearninformatique.com

Spécialiste de la vente, la réparation et le dépannage de matériels informatiques.



5% de remise, sur les PC portables ou PC fixes

SÉJOURS ET COLONIES VACANCES PEP64

✚ Séjours vacances des enfants des salariés des PEP



Comme l'an passé, nous renouvelons la proposition suivante :

Les séjours vacances des enfants des salariés (en CDI ou CDD) des PEP dans les centres d'Arrette, Socoa, Les Aldudes, pour les séjours de Mars, de Mai, puis l'été à Socoa, seront subventionnés par le C.S.E à hauteur de 100 € par enfant et par séjour. Ce qui s'ajoute à la remise accordée par l'association qui est de 20 %.

Le Centre « Erreka Gorri », situé au cœur du village des ALDUDES. Prestations identiques aux Centres d'Arrette et Socoa.

Vous pouvez joindre Mme Béatrice Douté au Siège de l'Association au 05.59.83.89.37, pour avoir des renseignements sur les séjours proposés, ou via le site internet des PEP64, sur le lien suivant : <http://sejours.pep64.org>

- **Moment convivial (participation du C.S.E) :**

La participation du C.S.E au « moment convivial » est reconduite à raison de 10 € par salarié présent, contre présentation de facture **de l'établissement** pour des actions concernant l'Année N-1 et ce jusqu'au 1er mars de l'Année N.

Le virement du C.S.E. sera effectué par virement bancaire, sur le compte de l'établissement (fournir un R.I.B.).

2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement ; partenariats banques ; Mutuelle Ociane)

Des informations, déjà communiquées par le biais des PV de réunions du C.S.E précédents sont rassemblées ci-dessous :

1) ACTION LOGEMENT

Les salariés peuvent s'adresser à la Commission Sociale du C.S.E ou faire personnellement leur demande de logement ou de prêt **aux différents interlocuteurs ci-dessous** :



Amandine MALHEIRO PEREIRA

Chargée Relation Entreprise

Action Logement Services

Nouvelle-Aquitaine

06 26 53 49 12 05 58 05 71 95

amandine.malheiropereira@actionlogement.fr

1617 Avenue de Villeneuve 40000 Mont de Marsan

L'interlocutrice pour les salariés des PEP64 est KARINE ETCHEVERRY, notre Chargée de Clientèle au 05 35 39 40 40 - karine.etcheverry@actionlogement.fr

Pour toutes demandes : LOCATION - PRET - AIDE - SUBVENTION - SERVICE

2) LES PRÊTS



Informations pratiques pour obtenir des prêts à des taux préférentiels grâce à certains partenariats réalisés :

- Avec le **CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES GASCOGNE** (cf. annexe jointe), dans toutes les agences du département 64 (Pyrénées Atlantiques), 65 (Hautes Pyrénées) et 32 (Gers) uniquement).

Les adhérents peuvent retrouver « **NOS OFFRES PARTENAIRES** » qui leurs sont réservées, en se connectant, sur le site internet « www.lefil-partenaires.com », en rappelant notre numéro de convention, signée (convention PEP 64 N°50468356).

Pour toute demande, un bordereau de convention sera délivré par le secrétaire du C.S.E. La demande doit être faite, au préalable, au secrétariat du C.S.E (Tel : 05 59 28 43 17).

- Avec la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA)**, convention avec le **C.S.E PEP64** donnant accès également aux avantages de la **CASDEN**.

La CASDEN, Banque coopérative de la Fonction Publique, Partenaire EXCLUSIF de la Banque Populaire propose une offre complète d'épargne, de crédits et de caution pour vous accompagner dans vos projets

(Financements Auto, Immobilier, Rachat de Crédits, Travaux...) :

- Un système d'épargne Exclusif, qui permet d'emprunter à taux très avantageux*
- Une offre dédiée aux jeunes actifs*
- Une caution CASDEN sur les prêts Banque Populaire*
- Des services bancaires à prix réduits*

(*) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire.

Vous pouvez réaliser des simulations de prêts (immobilier ; auto ; travaux ; etc...), à des taux différents, selon votre épargne, sur le site de la CASDEN, www.casden.fr.

Les avantages « Banque Populaire » (RÉACTUALISATION 2024)

Pour l'offre de bienvenue « Banque Populaire » :

- * **Banque au quotidien** : 10 % de réduction sur nos package Cristal
- * **Crédit** : prêt Bienvenue à taux préférentiels
- * **Assurance** : 3 mois de cotisation offert pour nouvelle souscription d'un contrat « Multirisque Accidents de la Vie ».
- * **Epargne** : remboursement des frais réels de transfert d'épargne (dans la limite de 100 €), de votre banque actuelle vers la Banque Populaire.
- * **Garantie restituable en intégralité sur les PRETS IMMOBILIERS et des frais de dossiers réduits.**
- * **-5% sur les contrats AUTO/HABITATION.**

Renseignements auprès de votre agence BPACA la plus proche, muni de votre feuille de paie (Rappeler la Convention avec le C.S.E. PEP64),

OU contactez Monsieur CÉDRIC GILBERT

Tél. : 06 98 74 43 12 /Mail : cedric.gilbert@bpaca.banquepopulaire.fr

- **Avec le CRÉDIT MUTUEL**
Des conditions privilégiées pour tous vos projets
40-42 rue Ronsard - 64000 PAU - Tel : 05 59 32 80 74
- **Avec CAFPI : courtage de prêts et assurance emprunteur (Cf. plaquette jointe)**

Interlocuteur : Arnaud LAPEYRE – mandataire – 06 64 89 65 25
CAFPI Pau - 1 place François Mitterrand – 64140 BILLERE

- **Prêts C.S.E/PEP64 :**

Les prêts habituels de 300 euros sans intérêts continuent à être octroyés par le C.S.E aux salariés.

Pour toute demande, s'adresser au secrétariat du C.S.E, qui délivrera un formulaire à remplir, avec remise du R.I.B. du C.S.E.

Dès retour au C.S.E, du formulaire rempli avec l'attestation de la banque justifiant la mise en place des virements, le C.S.E délivrera ensuite, au salarié, le chèque de 300 €.

(REMARQUE IMPORTANTE : la trésorerie du C.S.E s'assure que le salarié n'a pas déjà un prêt en cours. Pour l'accord d'un nouveau prêt, il faut que le prêt précédent soit soldé, dans leur intégralité).

En cas d'absence de remboursement, **et ce malgré 3 lettres de relances adressées au salarié (LRAR), par la trésorerie du C.S.E., et si le salarié ne rembourse pas la somme que le C.S.E lui a prêtée, le Comité pourra saisir le juge compétent pour faire valoir ses droits** (le tribunal d'instance ou de grande instance selon le montant qui sera en jeu).

Les élus devront également envisager les actions possibles en cas de non remboursement : il est par exemple pertinent de prévoir une baisse des droits du salarié à l'accès aux avantages du C.S.E (comme les chèques vacances par exemple).

3) LES ACTIVITÉS SOCIALES C.S.E. 2024

Cette plaquette d'information (avec annexes), à l'attention des salariés est diffusée dans les établissements par le biais des élus du C.S.E, des représentant(e)s de proximité, (ou des interlocuteurs relais), et communiquée à la Direction Générale et aux Directions d'Etablissement, pour information et affichage.

Elle est mise en ligne, sur le site internet des PEP64, ainsi que dans « l'espace adhérent » de Synergies.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le C.S.E :

- **Par téléphone** au : 05 59 28 43 17 ou 06 42 41 18 47

- **Par mail** : cse@pep64.org

- **Au bureau ou par courrier**, à l'adresse suivante :
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (C.S.E. « LES P.E.P. 64 »)
Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BÉARN

Adresse postale pour toute correspondance : B.P. 27 - 64270 SALIES DE BÉARN

- Par le site internet PEP64 :
<https://www.pep64.org/decouvrir-les-pep64/les-instances/le-cse-lespep64/>

- Dans votre espace Adhérent « Synergies ».